

Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 octobre 2019 à 18h30

Présents : M. Alain PANSERI, Maire

Mme Marie-Claire CLOSCAVET, Adjointe, M. Yves DAUDEY, Adjoint

Mmes Marie-Louise RENAUX, Hélène MOREL-BAILLY, Laurence DESCOTES, et MMs, Xavier DETHE, M. Philippe LINK, Jacques BAILLY, Denis BARIOD (arrivée à 18h41)

Absents excusés : Mmes Zohra LAAOUCH, Christelle VIDEIRA, Christine VERCELLI, M. Arnaud PERRIN

Pouvoirs : Christine VERCELLI donne pouvoir à Alain PANSERI

Un scrutin a eu lieu, M. Philippe LINK a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h37.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 26 SEPTEMBRE 2019 ET DU 23 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 26/09/2019 : moins 2 abstentions.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 23/10/2019 : unanimité.

I – FINANCES COMMUNALES

1. Point financier

M. le Maire informe que la commune a sur son compte au Trésor la somme de 607 811,16 €.

II – AFFAIRES GENERALES

1. DIA

Le Conseil Municipal examine les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) envoyées à la mairie ; il ne fera pas valoir son droit de préemption urbain pour les ventes suivantes :

- Vente d'une maison, 5 rue de Vallière, pour un montant de 260 000 € unanimité
- Vente d'une maison, rue du Village Neuf, pour un montant de 177 000 € unanimité

Arrivée de Denis BARIOD à 18h41

- Vente d'un immeuble, Grande Rue et La Ville, pour un montant de 142 000 € unanimité

2. Délibération CSPS requalification de la Grande Rue

M. le Maire informe des résultats de la consultation d'entreprises.

Neuf candidats ont déposé une offre.

Après analyse et classement des offres, M. le Maire propose de retenir l'entreprise ACEBTP INGENEERY (21300 Chenôve) pour un montant de 4 606 € HT, soit 5 527.20 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer toutes les pièces constitutives des marchés.

3. Délibération CSPS lotissement « Les Hauts de Vallière »

M. le Maire informe des résultats de la consultation d'entreprises.

Deux candidats ont déposé une offre.

Après analyse et classement des offres, M. le Maire propose de retenir l'entreprise SOCOTEC (39000 Lons-Le-Saunier) pour un montant de 1 057.63 € HT, soit 1 269.16 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer toutes les pièces constitutives des marchés.

4. Délibération rapport CLECT 2019

M. le Maire fait lecture du rapport.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT en date du 17/09/2019 et donne pouvoir à M. le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

5. Délibération recrutement de 4 agents recenseurs

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 15 février 2020 et qu'il convient donc de recruter 4 agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que les agents recenseurs seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif sur la base de 35 h.

6. Délibération approbation avenant n° 2 au marché de travaux AEP 2015-2017

Marie-Claire CLOSCAVET expose les termes de l'avenant n° 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne, à l'unanimité, son accord sur les modifications citées et acte que le montant total du marché passe de 437 933.24 € HT à 469 792.55 € HT soit 563 751.06 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.
- S'ENGAGE à assurer le financement correspondant.

7. Délibération suppression d'un poste de technicien

M. le Maire expose aux conseillers qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs car un poste est à supprimer et fait lecture du projet de délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce à intervenir.

8. Délibération création d'un poste d'adjoint technique

M. le Maire expose aux conseillers qu'il convient de créer un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et fait lecture du projet de délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

DIT QUE les crédits seront ouverts au chapitre 012,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Les Conseillers s'interrogent si ces deux décisions n'avaient pas déjà fait l'objet de délibération à un Conseil Municipal précédent. Il est précisé que celles présentées lors de cette séance correspondent à un changement de grade du directeur des services techniques et qu'il convient de supprimer son ancien grade pour ouvrir son nouveau grade.

9. Délibération subvention exceptionnelle

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. JOURNET Christophe est l'un des meilleurs champions français de canicross (course à pied avec un chien). Il sollicite une aide sous forme de sponsoring de la part de la commune, en vue de participer aux championnats de France et championnats du Monde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de lui accorder une aide financière d'un montant de 200 €.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

10. Délibération Electrification Lotissement Les Hauts de Vallière

M. le Maire fait lecture du projet de délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le programme de travaux défini conformément aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financières précisées dans l'annexe de cette convention, et résumées ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	101 177,29 Soit 85 434,11 HT	ENEDIS : 34 771,69 TVA Récupérable : 15 743,17	-	50 662,43	40 530,00
ECLAIRAGE PUBLIC	21 573,93	-	5393,48	16 180,45	12 940,00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	10 926,51	-	2 185,30	8 741,21	6 990,00
Montant total	133 677,73	-	7 578,78	75 584,09	60 460,00

Ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la collectivité précisées à l'article 4.3 de la convention :

- A la date de signature de la présente convention selon les montants indiqués dans l'annexe financière de la convention
- Le solde à réception du calcul de financement définitif.

Article 3 : Dit que les dépenses liées à la présente décision seront payées sur le budget lotissement et seront imputées au chapitre 011 – Charges à caractère générales de ce budget de la Collectivité

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au SIDEC selon les termes susvisés et à signer tout document relatif à cette affaire.

III – INFORMATIONS

1. APS Gare

M. le Maire explique que suite à la présentation faite au Conseil Municipal du 26 septembre dernier, les remarques ont été envoyées en RAR au cabinet Barreau.

Une réunion a eu lieu pour reprendre point par point les éléments à modifier.

M. le Maire fait lecture du compte rendu de cette réunion.

L'Architecte des Bâtiments de France est sollicité pour une réunion de présentation le 14/11/2019.

M. le Maire présente le planning concernant le marché.

2. Association RétinoDiab FC : demande de mise à disposition d'une salle pour le 24 septembre 2020

L'association souhaite une salle au RDC et une place pour le camion.

Le Conseil Municipal valide la demande. Une salle sera proposée selon le planning de disponibilité des salles.

3. Dates des prochains Conseils Municipaux

M. le Maire informe que les prochains Conseils Municipaux sont fixés aux :

- 21/11/2019
- 19/12/2019
- 16/01/2020
- 13/02/2020
- 12/03/2020

4. Implantation de coffres relais sur le domaine public

Suite aux remarques apportées par la Commune, la Poste a envoyé les modifications quant aux emplacements des coffres relais.

M. le Maire souhaite rencontrer un responsable de la Poste, avancer sur ce point pour pouvoir signer la convention.

5. RGPD nouveau service du SIDEC

Le SIDEC propose un nouveau service relatif au Règlement Général sur la Protection des Données.

M. le Maire précise que si on ne fait pas l'audit, le SIDEC ne sera pas en mesure de prendre la gestion du RGPD.

Il relève donc qu'il est nécessaire de faire l'audit qui s'élève à 272 €.

Le conseil municipal valide le fait de faire faire l'audit dans un premier temps et d'en voir les résultats pour décider la suite à donner.

6. Demande de M. et Mme CHAPPEZ

M. le Maire fait lecture du courrier portant sur la nécessité de couper des arbres à proximité de leur propriété vers le pont de la Raillette.

M. le Maire précise qu'il se rendra sur place avec un technicien.

Xavier Déthé demande la teneur des travaux prévus sur le pont de la Raillette. M. le Maire explique que les travaux porteront sur la remise en état du pont.

7. Demande de M. et Mme OZKAN

M. le Maire fait lecture du courrier portant sur l'autorisation de créer un accès de voiture devant leur domicile au 16 rue Saint Roch.

Le Conseil Municipal refuse cette demande. M. le Maire précise qu'une réponse sera apportée dans ce sens.

8. Demande de l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire de Clairvaux-Les-Lacs

M. le Maire fait lecture du courrier portant sur l'autorisation de l'organisation d'une animation dans le but de financer un voyage scolaire à Quiberon.

L'évènement porterait sur l'organisation d'une marche : deux parcours à définir et sur la vente de pâtisseries sur les parcours.

Le Conseil Municipal valide la demande.

M. le Maire précise que les dispositions nécessaires seront prises avec les services techniques.

9. Demande de la Mairie de Baume-Les-Messieurs

M. le Maire fait lecture du courrier portant sur l'autorisation de mettre deux panneaux d'information (format A4) aux entrées de la Commune de Clairvaux-Les-Lacs dans le cadre de l'organisation de leur marché de Noël (30/11 et 1/12).

Le Conseil Municipal valide cette demande.

10. Demande de M. et Mme LEMICHEL

M. le Maire fait lecture du mail portant sur l'autorisation d'installer un casse-noisette devant le magasin Aux Jouets de Léo qui ouvrira prochainement.

M. le Maire précise que le casse-noisette fait 60 cm de largeur et que le trottoir fait 1,90 m.

Il reste 1,30 m pour la circulation des piétons.

Xavier Déthé propose qu'une autorisation soit donnée temporairement.

M. le Maire propose qu'une convention soit signée pour une durée d'un an (dans le même sens que l'autorisation octroyée pour les terrasses).

11. Demande de M. VUILLEMOT

M. le Maire fait lecture du courrier portant sur l'autorisation de pratiquer une ouverture sur le domaine public sur sa parcelle AE 274 afin de pouvoir éviter une servitude sur l'autre parcelle dont il est aussi propriétaire.

Xavier Déthé et Marie-Claire Closcavet précisent que la sortie se fera sur la bande cyclable.

M. le Maire souhaite que la commission voirie puisse aller voir sur place. Yves Daudey se charge de réunir la commission voirie.

Travaux sur du gymnase par Eiffage : les barrières ont été réceptionnées mais sur les 25 barrières, 23 sont raillées. Les travaux seront reportés sur les vacances de février 2020.

Vente du Villaret : M. le Maire précise que l'office notarial a fait paraître une annonce sur le site internet « Le Bon Coin ».

Il précise également qu'il a 7 demandes de visite. Il contactera les demandeurs la semaine prochaine pour fixer les rendez-vous.

Yves Daudey précise que la destination de l'immeuble n'est pas précisée sur l'annonce.

M. le Maire précise que nous sommes en phase de mise en place du PLUI.

Da Silva Arnaud : rue du Sauveur.

M. le Maire expose aux conseillers le contexte.

Il contactera M. Da Silva prochainement pour en discuter avec lui.

M. le Maire précise que le plan cadastral fait apparaître une zone de pointillé. Il verra avec un géomètre pour connaître la réglementation sur cette zone.

Carrière de Soucia : Eiffage exploite la carrière de Soucia. La société souhaite continuer à exploiter plus en profondeur.

La Commune doit donner un avis dans un délai de 15 jours après la date de clôture de l'enquête publique.

Marie-Claire Closcavet précise que le Président du Syndicat des Eaux du Petit Lac, Marcel Guérin, a pris contact avec le commissaire enquêteur pour s'inquiéter de la présence de la source sur le secteur.

Hélène Morel-Bailly demande la date du repas des anciens. Le repas des anciens aura lieu 24 novembre 2019.

Les invitations sont disponibles dans les casiers des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02.

Le Secrétaire de séance

M. Philippe LINK

